



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Prenez avis que le règlement ci-après mentionné a été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 13 février 2024 et qu'il est entré en vigueur à la date suivante :

PPCMOI 8-2024 / Entrée en vigueur : 26 février 2024

(date d'émission du certificat de conformité de la municipalité régionale de comté (MRC) de L'Assomption)

Résolution pour le projet particulier numéro 8-2024 conformément au règlement 308-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), pour un projet de développement résidentiel multifamilial de type communautaire (27 unités) qui sera situé au 1031, boulevard de l'Ange-Gardien Nord à L'Assomption, numéro de lot 3 727 249.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance du ou des règlements peut le faire à la Division du greffe situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord à L'Assomption et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00).

Donné à L'Assomption, ce 6^e jour du mois de mars 2024.

Jean-Michel Frédérick, avocat
Greffier